

## POUR CONSTRUIRE ET GÉRER SON PATRIMOINE IMMOBILIER

### LE SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE RECRUTE

### DES INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE (IMI)

(par la voie du concours sur titres selon l'article 5.2)



#### SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

Le SID construit et entretient l'ensemble du patrimoine immobilier, opérationnel et spécialisé des armées. Il intervient en France, en outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures en appui des forces.

Avec 6 400 agents civils et militaires ainsi qu'un volume d'activité annuel de 2,5 milliards d'euros, le SID est un acteur majeur et polyvalent dans le domaine du bâtiment et de l'énergie.

#### MISSIONS

À la fois ingénieur et officier, l'ingénieur militaire de l'infrastructure (IMI) gère les projets de construction, de rénovation et de maintenance de tous types d'infrastructure au profit des forces armées (ports et ouvrages maritimes, aéroports militaires, hôpitaux, centres d'entraînements, centre de transmission, tertiaire, etc.).

L'IMI évolue dans un environnement riche grâce à la diversité des missions : conduite d'opérations, expertise technique, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage...

La carrière d'un IMI offre de nombreuses possibilités d'affectation, en métropole et en outremer.

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE

**Les candidats doivent posséder la nationalité française, être âgés de 27 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et justifier de l'un des diplômes ou titres requis.** Ils doivent également satisfaire aux conditions d'aptitude médicale à l'emploi et être en règle au regard des obligations du service national.

**Diplômes requis :** diplôme d'ingénieur ou d'architecte, ou diplôme conférant le grade de master dans les domaines du nucléaire, de la sûreté nucléaire, du bâtiment, des infrastructures terrestres, portuaires ou aéronautiques, de l'environnement, du développement durable, des marchés publics de travaux ou industriels.

#### DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Copie ou attestation provisoire de réussite du ou des diplôme(s) ou titre(s) requis ;
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- Copie de l'attestation de participation à la JAPD ou JDC ;
- Certificat médico-administratif d'aptitude à l'engagement délivré par un médecin des armées ;
- Formulaire de demande de contrôle élémentaire au recrutement.

Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 28 février 2026 par télé-versement sur la plateforme internet d'administration des concours du ministère des Armées (<https://admissio.defense.gouv.fr/admissio>) ou par voie postale ou électronique à l'adresse suivante :

- Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense – Bureau Attractivité et Recrutement - 3 rue de l'Indépendance Américaine - CS 80601 - 78013 Versailles Cedex.
- [dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr)

#### INCORPORATION ET FORMATION

L'incorporation aura lieu fin août 2026 à l'ENSIM d'Angers.

Les lauréats suivront un an de formation militaire et d'officier, avant d'occuper leur premier poste.

Une fois recrutés, les IMI bénéficient de la formation professionnelle continue pour enrichir leur carrière dans de multiples spécialités.

#### RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, contacter le Bureau Attractivité et Recrutement de la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense :

[dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr)

en indiquant dans l'objet : Recrutement IMI par article 5.2